RÉFLEXIONS

SUR LES

PRINCIPAUX VICES ET LES BESOINS LES PLUS URGENTS

DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

EN FRANCE.

RÉFLEXIONS

SUR LES PRINCIPAUX VICES

ET

LES BESOINS LES PLUS URGENTS

DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

EN FRANCE.

PAR J.-TH.-A. TOURNIER,

PROFESSEUR A L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BESANÇON.



BESANÇON.

CHARLES DEIS, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

GRANDE-RUE, 43.

1843.

RÉFLEXIONS

SUR LES PRINCIPAUX VICES

ET LES BESOINS LES PLUS URGENTS

DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

EN FRANCE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est reconnu qu'en France les études médicales réclament une transformation presque complète; et depuis que le besoin s'en fait ressentir, de longues années ont à peine apporté à cette partie de l'instruction quelques améliorations dont l'insuffisance ne saurait être contestée. Peut-être même ces modifications offrent-elles le grave inconvénient de pouvoir constituer plus tard de nouveaux obstacles à côté de ceux que rencontre nécessairement toute grande réforme. Pourtant les lumières n'ont pas manqué, pour éclairer cette question. Depuis 1837 un travail important avait même été préparé par les soins de M. le doyen de la faculté de Paris; mais les circonstances ne permirent pas alors d'y donner suite, et quelques années plus tard d'autres idées, qui n'étaient pas de nature à prévaloir entièrement, firent pourtant sentir leur fâcheuse influence. Il en résulta, comme cela devait arriver,

une œuvre manquant d'unité et trop imparfaite pour pouvoir être considérée comme définitive.

D'où vient donc ce défaut d'ensemble, d'où viennent ces lenteurs, quand il s'agit de réformes généralement souhaitées, et qui n'offrent que d'immenses avantages? Sans doute, à cette grande œuvre chacun a voulu mettre la main, et du conflit des opinions ont dû naître l'incertitude quelquefois, et toujours la crainte d'éveiller quelques susceptibilités; car si l'on est d'accord sur le but, on diffère tellement sur les moyens qu'il paraît difficile de rallier à un même ensemble d'idées la majorité des partisans d'une réorganisation médicale.

Aussi a-t-il fallu qu'en 1840, M. le ministre de l'instruction publique prît son parti sur cette triste vérité, lorsqu'il se hâta, avant d'abandonner le pouvoir, et comme pour ne point laisser la médecine trop en dehors du cercle des modifications qu'il avait résolu de faire subir à l'enseignement supérieur, de substituer à l'ancienne organisation des *écoles secondaires*, celle qu'elles reçurent alors avec le titre d'*écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*.

On doit assurément tenir compte du zèle et de l'énergie qui étaient nécessaires pour pénétrer ainsi, à travers d'innombrables dissidences, dans le domaine de la réalisation; mais combien n'est-il pas à regretter que le même sentiment qui a fait justice de tant de vaines clameurs, ait frappé d'une commune répulsion diverses mesures indiquées par une longue et consciencieuse observation! car l'organisation nouvelle est loin de satisfaire aux conditions les plus essentielles, et celle qui doit la remplacer n'est pas moins légitimement réclamée, ni attendue avec moins d'impatience.

Mais l'expérience a prouvé que c'est sous d'autres auspices que ceux des hommes politiques, qu'une réforme sérieuse doit

s'accomplir ; sous les auspices d'un homme *pratique*, disposé à accueillir et discuter toutes les opinions, capable d'en extraire toutes les vues utiles et de les coordonner, et qui soit en situation de faire accepter par le pouvoir son œuvre une fois suffisamment élaborée.

Ce rôle, à qui serait-il plus légitimement et plus utilement dévolu qu'au fonctionnaire à qui le sacerdoce médical et la haute magistrature universitaire, dont il est investi, semblent imposer l'obligation de réunir tous les éléments d'une bonne réorganisation, et d'en presser l'exécution, en lui donnant en même temps le droit de faire abstraction de toutes les idées sans valeur réelle ? Mais si c'est à celui qui préside aux destinées de la médecine en France qu'appartient ce rôle important, d'un autre côté ceux que leurs fonctions mettent chaque jour en présence des inconvénients de l'organisation actuelle n'ont-ils pas le droit, n'est-ce pas pour eux un devoir aussi de les signaler et de faire connaître les améliorations dont elle leur paraît susceptible ? Si l'on ne peut se dissimuler combien il est dangereux d'aborder certaines questions où le principe touche aux personnes d'aussi près et par un aussi grand nombre de points, ne doivent-ils pas en considération du but, affronter ce péril, ceux-là surtout qui, dirigés par les intentions les plus honorables, y sont encouragés d'ailleurs par cette conviction que tous les intérêts, ceux même qui sembleraient devoir être le plus compromis, peuvent aisément être conciliés ?

C'est dans ces dispositions que je crois devoir soumettre aux hommes compétents, et en particulier à M. le doyen de la faculté de Paris, ainsi qu'à mes collègues des diverses écoles, quelques réflexions relatives aux besoins de l'enseignement. Les unes auront pour objet les principaux vices de l'ordre de choses actuel, et les autres, les principales modifications que réclament

les études médicales. Personne, je l'espère, ne me saura mauvais gré de ne pas employer un langage plus dubitatif, car je n'ai d'autres intentions que de disposer tous les détails conformément au plan qui me paraît le meilleur, et, loin de prétendre imposer mes convictions, je ne désire rien tant qu'un examen sérieux, surtout s'il peut conduire à un résultat aussi prompt qu'avantageux pour l'enseignement, pour le progrès et pour la pratique de la médecine.



PREMIÈRE PARTIE.

Des principaux vices de l'organisation actuelle.

Il y a maintenant en France vingt-quatre établissements universitaires, consacrés aux études médicales, lesquels sont diversement organisés. Il en est trois où le grade de docteur peut être conféré, ce sont les *facultés*; dix-neuf ont reçu depuis 1840 le titre d'*écoles préparatoires*, et deux seulement conservent encore celui d'*écoles secondaires*. Mais de même qu'on peut se pourvoir tout aussi régulièrement du diplôme de docteur près d'une faculté de province qu'auprès de celle de Paris, on peut faire toutes ses études aussi légalement dans la dernière école secondaire que dans la première faculté du royaume. Si l'une manque d'une grande partie des ressources dont l'autre abonde, on admet en compensation une certaine prolongation de la durée des études. Ainsi la scolarité, qui est de quatre années près des facultés, est de cinq (1) dans les écoles préparatoires, et de six dans les écoles secondaires.

Si je conçois qu'une année de plus dans ces dernières puisse compenser les avantages de l'enseignement plus régulier, bien que non moins restreint, des écoles préparatoires, je ne puis m'expliquer de même comment une semblable compensation peut être admise à l'égard d'établissements aussi différents que les écoles préparatoires le sont des facultés. Trois années d'un

(1) Le réglement divise en trois années seulement les cours établis dans ces écoles, mais on y prend réellement des inscriptions au-delà de la douzième, et il n'y a pas de raison pour qu'on n'en puisse pas prendre vingt, comme on en prenait vingt-quatre dans les écoles secondaires, bien que le réglement ne fît nulle mention des matières d'enseignement destinées aux cinquième et sixième années.

travail particulier, loin des établissements où sont enseignées les sciences qui en sont l'objet, pourraient-elles tenir lieu de deux années d'études près d'une faculté où ces sciences sont développées avec autant de méthode que de profondeur?

Il est évident que les écoles préparatoires étant dépourvues des moyens d'instruction appropriés à la quatrième année d'études, et n'ayant même qu'une partie de ceux qui correspondent à la troisième, il serait juste de leur interdire expressément de délivrer des inscriptions au-delà de la douzième, et même de la huitième, dût-on en même temps accorder une valeur plus grande aux huit premières, à raison des avantages incontestables qu'offrent ces écoles aux élèves de première et de deuxième année. D'un autre côté, si l'on admet que quelque temps d'études de plus ou de moins puisse compenser les inégalités de ressources que présentent ces divers établissements, pourquoi les dernières inscriptions de la faculté de Paris n'ont-elles pas une valeur plus grande que celles des facultés de province? Malgré les ressources matérielles offertes par ces dernières, et le talent si remarquable de leurs professeurs, on ne peut disconvenir que la population de la capitale et ses richesses scientifiques ne suffisent pour assurer à sa faculté une incontestable prééminence. Combien de spécialités ne peuvent être bien étudiées qu'à Paris? Que de faits y sont chaque jour accumulés! Que de sujets d'observations! Combien de vues plus ou moins importantes ne pénètrent au fond des provinces que travesties ou appuyées sur des faits altérés! Quel avantage de voir toutes les idées en présence, de les saisir en quelque sorte à leur origine, d'en suivre le développement, et de pouvoir juger ainsi par soi-même et les hommes et les choses! Si donc on ne peut nier que, tout étant même égal d'ailleurs, les ressources de la capitale ne facilitent singulièrement l'instruction médicale, et n'en fournissent un complément utile, ne serait-il pas d'un avantage réel pour la société qu'on en fît profiter tous ceux qui aspirent aux fonctions qui touchent à ses plus graves intérêts?

Qu'on ne dise pas que les épreuves finales sont une garantie suffisante et la seule raisonnablement exigible; car à quoi servirait alors de prescrire l'assiduité aux cours, comme on le fait avec tant de raison? Les épreuves donnent seulement, et même à peine, la mesure de l'aptitude la plus ordinaire, tandis que l'assiduité aux cours et la fréquentation des établissements où sont réunis tous les éléments désirables, sont les véritables moyens à l'aide desquels l'instruction peut acquérir une certaine profondeur et une extension plus ou moins grande au-delà des limites que déterminent les épreuves, les seuls à l'aide desquels chaque aptitude personnelle peut prendre tout le développement dont elle est susceptible. Ce sont-là les meilleures garanties que la société puisse exiger; tandis que ses intérêts sont bien loin d'être protégés par une législation qui, non-seulement se contente d'un *minimum* de capacité, mais qui ne fait rien pour obliger à le dépasser tous ceux à qui leurs facultés naturelles permettraient d'y parvenir, et qui, confiant les réceptions à plusieurs établissements, crée une concurrence inutile et souvent dangereuse; inutile, si comme il est facile de le prouver, une seule faculté peut aisément pourvoir à cet objet; dangereuse, si les trois facultés, qui confèrent des droits égaux, sont dans des positions si différentes qu'elles ne peuvent offrir des garanties d'indépendance parfaitement égales.

Aussi chaque jour le corps médical présente-t-il de ces inégalités d'aptitude qu'une tout autre législation rendrait infiniment moins choquantes. Quelles tristes réflexions ne peut-on pas faire, lorsque, à côté de celui qui d'abord a profité des bienfaits de l'instruction élémentaire dans une école secondaire ou préparatoire, ou bien a été assez heureux pour avoir su tirer parti des ressources que généralement les facultés n'offrent guère qu'à ceux qui déjà savent étudier ou sont dirigés pas à pas dans leurs débuts par un guide judicieux; qui, plus tard, a pu compléter son instruction aux sources les plus fécondes, et qui enfin a subi

avec distinction des épreuves sévères, loin de toute influence particulière; lorsque, à côté de celui-là, dis-je, on considère cet autre qui, avec une aptitude naturelle pourtant au moins égale, se fait remarquer par une incontestable infériorité, parce que, livré à lui-même dès ses premiers pas au milieu d'une faculté, il n'a pu rien comprendre à ce qu'il entendait, ni savoir ce qu'il avait à faire, avant que le temps fût arrivé de passer à un autre enseignement et de faire autre chose; et qui, parvenu ainsi à la fin de sa scolarité sans avoir rien appris, si ce n'est un langage scientifique auquel il ne rattache nulle idée précise, n'a trouvé de sécurité au moment des épreuves que dans cette confiance en soi-même que donne l'ignorance, et de moyen de salut que dans les chances du hasard ou bien dans cette indulgence que fait naître naturellement, chez ceux qui appartiennent à des établissements dont l'existence est compromise, le besoin de lutter sans trop de désavantage contre une rivalité dangereuse? Pourquoi donc la loi donne-t-elle à ces deux hommes des droits égaux? Pourquoi n'a-t-elle pas contraint le second à profiter des mêmes ressources que le premier? Comment celui-là a-t-il employé les premières années qu'il a passées dans l'un des trois grands centres d'instruction médicale? Quel profit a-t-il pu tirer d'abord d'enseignements pourtant si précieux? Pourquoi plus tard n'a-t-il pas été appelé à jouir des avantages que présente la capitale? Enfin si dans aucune des deux phases de ses études les facultés de province n'ont complétement répondu aux besoins de son instruction, quelle en est donc l'utilité réelle?

Quelque délicate que soit cette dernière question, quelque admiration que m'inspirent les hommes qui soutiennent par l'éclat de leurs talents les établissements auxquels ils appartiennent, contre toutes les causes de destruction qui les minent incessamment; quelle que soit la haute estime et même l'affection particulière qui me lie à quelques-uns d'entre eux, je ne puis dissimuler ma conviction profonde, car je regarde non-seulement

comme un non sens l'institution de ces facultés, mais encore comme un moyen d'annihiler une partie des garanties que la société trouverait dans un seul grand centre d'enseignement convenablement organisé.

Si, en effet, nous les considérons, quant aux services qu'elles rendent, nous voyons d'une part qu'elles donnent des grades pour lesquels d'aussi grands sacrifices sont superflus; car ce rôle, auquel suffirait au besoin une seule faculté, serait avantageusement réparti entre celle-ci et les écoles inférieures; d'autre part, elles s'adressent aux élèves de tous les degrés; elles en ont qui viennent s'initier aux éléments de la science, et d'autres qui y terminent leurs études. Elles en ont devant qui pour la première fois sont exposés les principes de telle ou telle branche de la science médicale, et d'autres qui viennent compléter leur instruction par une étude en même temps plus étendue et plus approfondie, car chaque partie de la science est susceptible d'être enseignée de plusieurs points de vue bien différents, et pour l'élève qui commence et pour celui dont l'instruction est déjà plus ou moins avancée. Or, est-il possible que l'enseignement qui est commun aux uns et aux autres soit approprié à la force et à l'aptitude de chacun d'eux? Il ne peut être *élémentaire* et *complémentaire* en même temps. Si, comme il convient dans une faculté, il se tient à une certaine hauteur, n'est-il pas hors de la portée de ceux qui commencent; et s'il est assez élémentaire pour ces derniers, combien ne doit-il pas laisser à désirer pour les autres?

Sans doute, il est des individus peu susceptibles d'utiliser toutes les ressources mises à leur disposition, et qui ne feront pas beaucoup mieux dans tel établissement que dans tel autre; comme il en est heureusement, par compensation, qui savent suppléer à tout, se distinguer indépendamment de toutes conditions favorables, et s'élever sans peine au-dessus de ceux même qui ont rencontré les plus grandes facilités. Mais en général il faut reconnaître l'action de certaines influences sur le déve-

loppement des dispositions naturelles : nul n'atteindra nécessairement le même degré de supériorité, indépendamment du milieu où il sera placé ; ou du moins les efforts par lesquels il faut suppléer aux ressources qui manquent peuvent, en certains cas, être considérés comme en partie perdus, parce que dans une position plus avantageuse on en aurait tiré un tout autre parti. C'est donc donner à la médiocrité une sorte de sanction légale, que de laisser aux élèves l'option entre une voie semée d'écueils et une autre qui conduit sûrement aux meilleurs résultats.

Mais s'il est un abus plus choquant encore, c'est celui qu'on a fait de l'institution des officiers de santé. Cette institution, qui n'a conservé de valeur que celle du principe auquel elle doit son origine, est dégénérée au point de constituer une véritable monstruosité (1) ! Comment se fait-il qu'aujourd'hui on n'exige pas plus qu'en l'an XI de la république, des hommes que non-seulement la loi désigne comme les auxiliaires de ceux auxquels elle confie spécialement la santé publique, mais qui, en outre, ont fini par envahir tout le domaine de l'art? Comment se fait-il que, sur la simple attestation d'un médecin qui peut-être même n'a pas de clientèle, on soit admis à fournir la preuve plus ou moins problématique d'un *minimum* de capacité, suffisant pour obtenir un droit qui par le fait n'est pas plus restreint que celui qui est attribué au doctorat? Comment se fait-il que ce pouvoir soit à la disposition de trois hommes, dont deux, ordinairement plus préoccupés des exigences d'une clientèle plus ou moins nombreuse que du rôle qu'ils sont comme accidentellement appelés à remplir, ne sont guère que les

(1) Bien entendu que cette réflexion ne porte que sur l'abus que je signale, et que je n'entends faire aucune allusion personnelle. Chacun sait d'ailleurs que des hommes du plus grand mérite sont revêtus du modeste titre d'officier de santé, et que l'expérience a fini par faire de beaucoup d'autres des hommes véritablement utiles ; mais le vice de l'institution n'en est pas moins réel.

échos du troisième, à moins qu'ils ne soient dirigés par quelque considération particulière? Qui ne sait enfin de combien d'éventualités dépend le sort du récipiendaire, bien plus que de son véritable savoir? Il est tout aussi vrai maintenant qu'il l'était en 1790 que « les habitans des campagnes, » ainsi que le disait alors l'illustre rapporteur de la société royale de médecine, « étant peut-être les seuls auxquels la médecine n'ait jamais été » vraiment utile, des institutions particulières doivent être » spécialement dirigées vers ce but. » Il est tout aussi urgent qu'à cette époque de déterminer les conditions les plus propres à préserver cette partie si intéressante de la population, des atteintes de l'ignorance et du charlatanisme, mais sans courir le risque de la priver de tous secours par une mesure trop exclusive et trop rigoureuse.

La législation qui n'exige pas plus de garanties de tous ceux qu'elle investit des fonctions médicales, à quelque titre que ce soit, n'est pas moins imparfaite, ni moins imprévoyante en ce qui concerne le sort et l'utilité des établissements qu'elle a institués. Le plus grand avantage des écoles préparatoires est de donner une instruction essentiellement élémentaire; or, il faut convenir qu'il n'y a rien de fastidieux, surtout pour des hommes naturellement enclins aux élucubrations scientifiques, comme d'avoir à revenir périodiquemont et à des époques rapprochées sur l'appréciation des mêmes faits et la démonstration des mêmes principes. Si pour s'acquitter convenablement d'une pareille tâche, il n'est pas besoin d'une grande supériorité de talent, il ne faut pas moins de dévouement et de zèle que de tact et d'intelligence. Pourquoi donc ne pas donner à ces fonctions l'attrait de la variété, en confiant alternativement à plusieurs professeurs chacune des diverses parties de l'enseignement médical qui ont entre elles le plus d'affinités? Il est vrai que généralement on *fait mieux ce qu'on fait habituellement*; mais si ce principe était absolu, chaque médecin devrait s'en

tenir au traitement d'un seul genre ou peut-être d'une seule espèce de maladies. Pourtant qui oserait nier que l'universalité des connaissances médicales ne soit d'un grand secours pour le traitement de chaque spécialité? Or, tandis que ces connaissances s'augmentent chaque jour de toutes les lumières d'une expérience acquise dans toute l'étendue du domaine de l'art, elles se rapetissent au contraire chez celui qui se voue d'une manière trop exclusive à l'exploitation d'une spécialité restreinte. Ce qui s'observe en pratique médicale doit se rencontrer aussi dans les fonctions du professorat : en agrandissant le cercle d'un enseignement, sans pourtant franchir certaines limites, on lui donne en même temps plus de certitude et plus d'autorité. Ne peut-on pas ajouter qu'en répandant plus d'unité sur les diverses parties d'une science, on en facilite singulièrement l'intelligence, même en abrégeant les détails? « S'il se pouvait, dit Vicq-» d'Azyr, qu'un seul homme eût le génie assez vaste, et la santé » assez robuste, pour suffire à l'enseignement de toutes les sec-» tions de notre art, les élèves y trouveraient un grand avan-» tage, en ce que tout serait d'accord dans cet ensemble. Plus » on multiplie les professeurs, plus on s'expose aux dangers de » la contradiction...... » Cette contradiction serait-elle nulle part plus fâcheuse qu'au début de l'instruction médicale? Quel serait l'embarras de l'élève qui passerait d'une démonstration anatomique, par exemple, à la description d'un procédé opératoire dont un autre professeur prétendrait asseoir les principes sur des conditions anatomiques qu'il supposerait différentes? (Et il n'est pas jusqu'à l'anatomie qui n'ait ses incertitudes.) L'un des deux professeurs au moins serait dans le faux, et qu'en résulterait-il pour l'élève, sinon le doute, la confusion et peut-être le découragement? Ne serait-il pas préférable qu'acceptant sans défiance l'une des deux hypothèses, la seule qui lui aurait été indiquée comme conforme à la vérité, il parcourût dans le même esprit toute la série des études subséquentes, jusqu'à ce que, pouvant coordonner lui-même les

différentes idées, comparer les faits et déduire des principes, il fût capable de profiter d'autres enseignements où des doctrines différentes seraient exposées sous ses yeux?

D'ailleurs, puisqu'il s'agit ici d'enseignement élémentaire, ne serait-ce pas faire une bien fausse application d'un principe, et en exagérer prodigieusement les conséquences, que de compter sur un progrès indéfini dans ce genre de professorat? Non-seulement il est plus que douteux que dans cette carrière on acquière chaque année plus de méthode et de précision au-delà des quatre ou cinq premières, qu'on peut considérer comme un temps de stage pendant lequel on prend l'habitude de coordonner et d'exposer ses idées; mais il doit nécessairement arriver que la monotonie d'un enseignement de cette nature, qui se répète chaque année, finisse par le dépouiller d'une partie de l'attrait qu'il présentait d'abord, et diminue d'autant son efficacité. Si, au contraire ses limites sont reculées au point d'embrasser plusieurs années, chaque professeur étant à son tour chargé des fonctions les plus arides et des plus attrayantes, de celles qui touchent de plus près aux applications pratiques, comme de celles qui n'ont avec elles que des rapports beaucoup moins immédiats, non-seulement il y aura plus d'unité dans les diverses parties de la science que le mode actuel tend beaucoup trop à isoler les unes des autres, mais l'enseignement offrira pour tout le monde un bien plus grand intérêt. Ajoutons que les fonctions seraient plus équitablement réparties; car aujourd'hui les plus beaux rôles sont réservés aux professeurs de clinique, pour qui sont tous les avantages, attrait, gloire et profit; tandis que leurs collègues sont chargés d'un enseignement qui ne peut être que le même chaque année, et qui loin seulement de les recommander à la confiance publique, est quelquefois de nature à leur nuire sous ce rapport.

Pourtant on paraît avoir compté beaucoup sur leur zèle et leur dévouement, car on ne leur a pas prodigué les encouragements. Sans parler de la modicité du traitement, je m'étonne

seulement que les motifs d'après lesquels on l'a fixé n'aient pas conduit à un résultat tout différent, et qu'on n'ait pas été frappé de l'inconvénient de placer des fonctionnaires entre les exigences d'une clientèle qu'on les oblige à considérer comme leur principale ressource, et les devoirs de leur emploi. Il est surprenant qu'on ait oublié que des fonctions de ce genre, pour qu'elles soient vraiment utiles, doivent êtres honorées, et qu'il ne faut pas qu'elles soient en butte à de mesquines influences. La position, telle qu'on l'a faite aux professeurs des écoles préparatoires, est peu propre à attirer sur eux par elle-même la considération dont il faut qu'ils soient entourés. Non-seulement on l'a rendue précaire, mais on lui a donné un caractère de dépendance et d'infériorité qui ne peut être profitable à l'institution. Sans doute ce serait aller trop loin que de les élever au rang des professeurs des facultés de médecine; mais la haute considération dont ceux-ci jouissent à tant d'égards ne jette-t-elle donc pas le moindre reflet sur ceux qui pourtant méritent bien, à quelque titre aussi, de marcher immédiatement après eux? Pourquoi donc tenir à si grande distance des hommes que rapproche l'analogie de leur condition sociale, de leurs études, de leurs travaux et de leurs fonctions? Pourquoi surtout placer entre eux l'omnipotence capricieuse d'un conseil municipal? De quel œil a-t-il pu envisager cette mesure inattendue, celui qui bientôt après devait être revêtu du pouvoir, et, dans un rapport si remarquable sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire, manifester le regret de voir chaque année remise en question l'existence des colléges communaux?

Mais l'encouragement le plus digne d'envie serait, sans contredit, dans les succès des efforts dont l'instruction médicale est incessamment l'objet. Ces succès se constatent par le nombre et les progrès des élèves; or, sous l'un et l'autre rapport encore, l'organisation a bien peu fait pour nos écoles : celles-ci sont certainement trop nombreuses et par conséquent trop rapprochées pour que chacune puisse réunir un grand nombre d'étudiants,

d'autant plus que les aspirants aux titres de pharmacien ou d'officier de santé ne sont astreints à aucune étude régulière; d'ailleurs il en est peu parmi les autres qui comprennent leurs véritables intérêts, et la plupart préfèrent les facultés, s'ils ne résident près d'une école préparatoire, à moins qu'ils ne soient point encore bacheliers. C'est là le seul avantage qui nous soit fait, et c'est un avantage qu'on peut regarder comme funeste; car ceux qui se disposent aux épreuves du baccalauréat s'occupent peu de leurs études médicales; ils perdent même la plus grande partie des bienfaits d'un enseignement qui serait si profitable à ceux qui vont égarer ailleurs leurs premiers pas, et encombrer les avenues d'une faculté au détriment des élèves studieux et déjà assez éclairés pour y puiser une instruction solide.

D'un autre côté, les ressources matérielles que réclament les études pourraient être mieux assurées; ainsi comprend-on qu'on n'ait point rapporté cette antique disposition législative, qui laisse à l'autorité municipale le pouvoir d'empêcher les manœuvres opératoires, et même les travaux anatomiques? Comprend-on qu'on ne puisse pas compter, pour les dissections, sur les ressources que peuvent offrir les hôpitaux civils; et que celles qui proviennent des hôpitaux militaires sont toutes à la disposition de quelques élèves de ces hôpitaux, quand elles ne sont point soustraites d'une manière absolue, au préjudice des études? Ne serait-il donc pas possible de concilier certains sentiments sans doute fort respectables, avec l'intérêt de la science la plus précieuse pour l'humanité elle-même, au nom de laquelle on se croit en droit d'entraver la propagation et le progrès des lumières? Ne pourrait-on pas aussi concilier l'instruction des élèves militaires avec les besoins de nos écoles? Ce sont-là des questions plus importantes qu'on ne pense, car les embarras qui chaque jour nous menacent ne peuvent manquer de rendre l'enseignement parfois languissant. Il en peut résulter même une sorte de découragement pour les élèves, et ce découragement, ajouté aux inconvénients que j'ai signalés, est peu fait pour sou-

tenir le zèle des professeurs. C'est sans doute ainsi que l'existence de plusieurs écoles se trouve menacée, et qu'il est à craindre qu'elles ne puissent justifier les vues d'ailleurs éclairées auxquelles elles doivent leur institution.

Mais, comment se fait-il encore qu'entre deux sortes d'établissements qui ont des rapports aussi immédiats que les hôpitaux et les écoles de médecine, il n'existe pas nécessairement un lien officiel, qui rende ces rapports plus faciles? Pourquoi les écoles de médecine ne sont-elles pas toujours représentées au sein des commissions des hospices? Combien de malentendus et d'erreurs, quelquefois fort graves, une pareille disposition ne pourrait-elle pas prévenir? Peut-être suffirait-elle pour aplanir une partie des difficultés que je viens de signaler.

Enfin, il est un autre point de vue, pourtant assez essentiel, qui ne paraît pas avoir fixé jusqu'ici l'attention. La profession de médecin exige à la fois, et sans contredit plus qu'aucune autre, du savoir et du dévouement. Ce n'est pas toujours dans les classes les plus aisées de la société qu'on est le plus assuré de rencontrer l'un et l'autre. La médiocrité de fortune n'en est-elle pas fort souvent au contraire le gage le plus certain? Pourtant dans l'ordre de choses actuel, l'accès des études régulières exige une certaine aisance, et cette nécessité doit en éloigner bien des hommes, qui pourraient cependant rendre à la société d'importants services. C'est donc encore une fâcheuse lacune dans l'organisation des écoles, que de n'avoir pas indiqué des conditions auxquelles, à défaut de fortune, on puisse aspirer à cette utile profession, dussent ces conditions être sévères et rigoureusement observées.

Si donc, les intérêts de la société ne sont pas suffisamment garantis par les conditions d'admissibilité aux fonctions médicales;

S'il n'est pas sans danger de laisser subsister une sorte de

concurrence entre plusieurs établissements chargés des réceptions, et qu'un seul (1) d'ailleurs puisse suffire à cet objet;

Si l'enseignement médical se partage naturellement en *élémentaire* et en *complémentaire*, et que ses besoins diffèrent essentiellement, suivant qu'on les envisage sous l'un ou sous l'autre aspect;

Si parmi les établissements qu'il nécessite, il en est d'éminem-

---

(1) Pendant qu'on imprime ces lignes, le programme de la onzième session du congrès scientifique qui doit s'ouvrir à Angers le 1er septembre prochain me tombe sous la main, et au nombre des questions proposées je remarque la suivante :

« *Quel est au point de vue intellectuel particulièrement l'acception véritable du mot* CENTRALISATION *pour la France, non dans l'intérêt d'une ville, mais dans l'intérêt de toutes ?* »

Ou je me trompe fort, ou l'auteur de cette proposition n'est pas éloigné de la résoudre conformément à nos idées qui pourraient se résumer en ces termes : « *Multiplier les centres d'instruction médicale élémentaire, pour que celle-ci ait toute l'efficacité désirable, et centraliser le haut enseignement médical pour qu'il puisse être complet, le tout dans l'intérêt de l'enseignement de la médecine en France....* »

Je ne sais si la même solution convient également à la question de la centralisation considérée au point de vue du développement de l'intelligence et de la pensée sous les divers autres aspects; mais il me paraît évident que les reproches si fréquemment adressés à la *centralisation* tombent souvent à faux, et quelquefois même ont dégénéré en vaines déclamations, par la raison que souvent on l'a confondue avec un vice incontestable qu'il serait plus juste de distinguer par le nom de *concentration.*

En effet, la réunion de toutes les ressources, de toutes les puissances en un seul et même point, et au préjudice de tous les autres, voilà la *concentration;* telle qu'on semble parfois comprendre la *centralisation;* tandis que celle-ci, bien loin d'exclure l'idée d'intérêt général, implique au contraire celle de l'ordre, de la hiérarchie, de l'organisation; l'idée d'un centre qui n'est supérieur aux divers points de la périphérie que pour remplir un rôle principal, mais dans l'intérêt de ces divers points comme dans le sien propre, ceux-ci ayant aussi leur emploi déterminé pour un but commun. Dans l'organisme animal, on peut à la rigueur concevoir le principe de la vie *centralisé* dans un appareil, dans un système, dans un organe, mais on ne peut pas plus supposer qu'il y soit *concentré* qu'on ne peut concevoir l'association de la vie avec la mort. Telle est la distinction d'après laquelle le principe de la centralisation me paraît devoir être appliqué à l'instruction médicale; et j'espère que les savants débats auxquels paraît devoir donner lieu la grande question de la centralisation considérée d'un point de vue plus général qu'il ne m'appartenait de le faire, ne feront que corroborer les idées exprimées dans cet opuscule.

ment utiles, dont les bases ne sont pas convenablement assises;

Si les ressources matérielles les plus indispensables à l'instruction n'y sont pas suffisamment garanties;

S'il est juste de proportionner le nombre et la valeur des inscriptions à la nature et à l'importance des services que peuvent rendre les établissements d'instruction;

Si, parmi les conditions actuelles, il en est qui annihilent presque forcément, pour un certain nombre d'élèves, au moins la première année d'études médicales, celle qui peut-être est la plus essentielle;

Si les élèves ne sont point convenablement répartis entre les divers établissements ni suffisamment éclairés sur leurs propres intérêts;

S'il est juste de faciliter l'accès des études à ceux qui, fournissant des preuves d'une aptitude remarquable, ne sauraient pourvoir aux dépenses qu'elles nécessitent;

Si l'enseignement élémentaire perd de son intérêt et de son autorité par suite de la distribution trop absolue de ses diverses branches entre divers professeurs;

Si enfin la position de ces fonctionnaires n'est point proportionnée à la gravité de leurs fonctions, et qu'ils aient d'ailleurs trop peu à espérer de ces encouragements pourtant si légitimes, qu'ils aimeraient à trouver dans les succès des élèves et la prospérité des établissements auxquels ils confient tous leurs soins;

N'est-il pas du plus haut intérêt de rechercher quelles sont les conditions les plus propres à faire disparaître d'aussi fâcheuses imperfections?

DEUXIÈME PARTIE.

Des principales améliorations que réclame l'enseignement médical.

On ne saurait remédier aux imperfections dont je viens de signaler les principales, sans apporter aux études médicales de profondes modifications ; et celles-ci sont indiquées par la nature même de ces études. Or, comme des hommes étrangers à l'art de guérir peuvent être appelés à prendre part à la réorganisation de cet enseignement, il ne me paraît pas inutile de rappeler les diverses parties dont il se compose. Il sera plus aisé d'apprécier ensuite l'ordre dans lequel celles-ci doivent être étudiées, et l'on pourra déterminer avec plus de certitude quels établissements sont nécessaires, et quelles doivent être les bases de leur organisation. Il sera plus facile aussi de tracer d'une manière logique la marche des études ; et il restera, après avoir présenté quelques réflexions sur ces divers points, à indiquer quelques-unes des mesures transitoires que nécessiterait cette réforme.

§ I. — *Des connaissances que doit embrasser l'enseignement médical.*

Puisque l'objet de la médecine est de conserver la santé de l'homme, et de porter remède aux altérations dont elle est susceptible, elle a besoin de connaître l'homme, les agents capables de le modifier, et les rapports qui doivent exister entre lui et ses modificateurs.

La connaissance de l'homme ne lui appartient pas exclusivement; l'histoire naturelle l'étudie comme le premier anneau de la chaîne des êtres, et la philosophie s'occupe de l'homme moral. Mais la médecine ne l'envisage pas sous le rapport des différences qu'il présente avec les autres êtres; elle ne pénètre dans son organisation que pour y découvrir comment celle-ci peut être troublée par l'action des causes morbifiques, et par quels moyens elle peut être modifiée d'une manière salutaire. Quant à l'homme moral, c'est du même point de vue qu'elle le considère, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'homme physique, pour utiliser la connaissance de ces rapports dans l'intérêt de sa conservation. Ainsi, il n'est qu'un point de vue de l'étude de l'homme qui appartient essentiellement à la médecine, et de ce point de vue elle l'étudie d'abord dans les conditions de son existence régulière (*anatomie et physiologie*), et ensuite diversement modifié par les causes de destruction (*pathologie*).

Quant aux agents capables de modifier l'économie humaine, la connaissance des caractères qui les distinguent appartient à l'histoire naturelle; la médecine ne s'occupe que des propriétés modificatrices qu'ils possèdent, et n'a de contacts avec cette science que ceux qu'elle doit avoir avec la chimie, la physique, les mathématiques, et toutes celles qui lui fournissent des données plus ou moins nécessaires, mais qui ne rentrent point dans son propre domaine. Aussi, toutes ces sciences sont-elles avec raison appelées *accessoires*, non qu'elles n'aient une bien grande importance pour la médecine même, mais parce qu'elles prennent rang à côté d'elle et non parmi les sciences médicales proprement dites. Essentielles d'ailleurs dans mainte autre carrière, elles devraient faire partie d'un système d'éducation scientifique intermédiaire aux études littéraires et professionnelles, ou du moins ne trouver place dans nos écoles qu'en faveur des élèves en pharmacie, qui ont besoin d'en faire une étude toute spéciale. S'il en était ainsi, on verrait disparaître par cela seul un des plus grands inconvénients de l'organisation actuelle, car les élèves tireraient

un parti bien plus avantageux des premières années d'études, qui seraient alors presque exclusivement consacrées à l'anatomie, aujourd'hui encore beaucoup trop négligée.

Mais s'il faut écarter du domaine de la médecine proprement dite toutes les sciences qui n'y rentrent pas essentiellement, on doit y reporter de la manière la plus immédiate la connaissance des diverses actions qui peuvent *modifier* l'économie humaine (*matière médicale*). C'est précisément cette connaissance que recherche plus spécialement la médecine, pour la faire tourner au profit de la conservation (*hygiène*), ou au rétablissement de la santé (*thérapeutique*).

Ainsi les sciences qui forment le fondement de l'art de guérir sont l'*anatomie*, la *physiologie*, la *pathologie* et la *matière médicale*, entendue dans son acception la plus large. Puis immédiatement après viennent la *thérapeutique* et l'*hygiène*. Si même de l'application simultanée de ces diverses sciences ne ressortaient un certain nombre de principes qui n'appartiennent à aucune d'elles en particulier, elles constitueraient à elles seules toute la médecine; mais il faut y ajouter la *clinique*, qui consiste dans l'application de ces divers principes et de toutes les connaissances médicales. En outre, celles-ci sont susceptibles d'autres applications plus ou moins étrangères à la science de l'homme; elles peuvent être invoquées par la jurisprudence dans le but d'éclaircir quelques points de fait, et considérées sous ce rapport, elles sont réunies avec quelques notions relatives à ce mode d'application, en un corps de doctrine auquel on donne le nom de *médecine légale*.

Comme toute autre science encore, la médecine a ses rapports avec les autres branches des connaissances humaines. Elle ne se borne pas à des applications immédiates soit à la santé de l'homme, soit à quelques faits juridiques. Si elle appelle à son aide la chimie, la physique, l'histoire naturelle, elle leur fournit à son tour des documents propres à agrandir leur domaine, et si l'on rassemble ces notions mixtes, ou en quelque sorte com-

munes à la médecine et à l'une ou l'autre de ces sciences, on aura un nouvel ensemble de connaissances auquel on pourra donner le nom de *chimie médicale*, de *physique médicale* ou d'*histoire naturelle médicale*. Bien entendu que celle-ci alors ne se bornera pas à l'étude des corps de la nature, qui appartiennent à la matière médicale, suivant l'idée qu'on y attache généralement; car elle doit embrasser toutes les vérités que fait éclore le rapprochement de la médecine et de l'histoire naturelle proprement dite. Ainsi considérée, elle pourrait prendre le titre de *physiologie transcendante*, et compléterait la série des études médicales, si la médecine n'avait aussi sa *philosophie* et son *histoire*, c'est-à-dire d'une part un ensemble de principes auxquels elle suborne tous les autres, et d'après lesquels elle se dirige dans la recherche des vérités qui sont de son domaine; et d'autre part ses vicissitudes, comme toutes choses humaines, ses vérités d'hier qui ne sont plus celles d'aujourd'hui, et qui pourtant ne doivent pas être perdues de vue, parce qu'elles peuvent tourner au profit de l'avenir, soit en le garantissant d'erreurs déjà commises, soit en lui fournissant des documents précieux, qui peuvent d'un instant à l'autre venir en aide à une découverte plus ou moins importante.

Telles sont les diverses sciences qu'embrasse la médecine proprement dite. Voyons quel est l'ordre qui convient à leur étude.

§ II. — *De l'ordre logique des études médicales.*

Il résulte de ce qui précède que les sciences médicales peuvent se diviser en deux grande séries, selon qu'elles se renferment dans le cercle des connaissances fondamentales de l'art de guérir, ou qu'elles sont formées de la réunion soit de conséquences pratiques tirées de ces connaissances, soit de toutes autres déductions ayant pour objet la médecine ou l'une des sciences qui ont quelques rapports avec elle.

Immédiatement après les premières qui sont, comme nous l'avons vu, l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la matière

médicale, doivent marcher dans l'ordre des études, la thérapeutique qui détermine les principes suivant lesquels doivent être utilisées les données fournies par ces diverses sciences, et la clinique, qui dirige l'application de ces principes.

Mais s'il est indispensable de commencer par les parties fondamentales de la médecine, il ne faut pas croire pourtant qu'on ne peut aller au-delà sans avoir parcouru toute leur étendue et pénétré dans leur profondeur. S'il en était ainsi, où serait la limite des études exigées pour le doctorat? Celles de la vie humaine seraient insuffisantes. Mais toutes les sciences médicales s'enchaînent à tel point, qu'on ne peut approfondir aucune d'entre elles sans avoir acquis, sur chacune, des notions plus ou moins étendues. Or, ces notions autour desquelles on peut aisément grouper toutes les autres, et sans lesquelles on ne saurait faire un pas sur leur domaine, constituent ce qu'on appelle des *éléments ;* et c'est par les éléments de chacune d'elles qu'il faut commencer, avant d'aller plus loin.

C'est pourtant ce qu'avec plus d'aigreur et de dépit que de justesse et de courtoisie, l'organe officiel d'une faculté, qui a joui long-temps d'une juste célébrité, n'a pas craint de qualifier de *petite science.* Cette petite science pourtant n'a rien que de respectable et de nécessaire, et l'on pourrait, avec plus de raison sans doute, renvoyer à certaine science un peu effatuée de sa prétendue grandeur, le reproche de dédaigner beaucoup trop de se faire *petite* à propos.

Celles des sciences médicales dont les autres peuvent être regardées comme des déductions, doivent donc toutes être étudiées d'abord d'une manière en quelque sorte sommaire, comme introduction à ces dernières, et pour préparer une étude plus approfondie des matières qu'elles embrassent elles-mêmes.

Quant à l'ordre à suivre, il résulte de l'exposé qui précède : ainsi l'on peut faire marcher de front l'anatomie et la physiologie, qui n'ont été artificiellement séparées qu'afin de pouvoir être embrassées dans toute leur étendue, lorsqu'il s'agit d'appro-

fondir l'une ou l'autre. Mais si l'on se renferme dans le cercle des notions élémentaires, il y a tout avantage à les réunir, parce qu'elles s'éclairent mutuellement, n'étant toutes les deux que deux faces d'une seule et même science, deux manières d'envisager l'homme dans l'état de santé.

Après les éléments de ces sciences, on peut déjà étudier avec fruit les perturbations dont cet état est susceptible, et le moment est venu d'acquérir les premières notions de *pathologie*. Cette étude, d'autant plus fructueuse qu'elle sera dégagée de toutes vues spéculatives anticipées, reflètera même quelque lumière nouvelle sur celle de l'anatomie et de la physiologie, et démontrera bientôt que, plus on s'avance dans l'immensité du domaine de la science de l'homme, moins on a de peine à pénétrer dans ses profondeurs. D'un autre côté, elle conduira tout naturellement à la *matière médicale*, dont les éléments eux-mêmes révèlent encore une multitude de faits du plus haut intérêt pour chacune des trois branches de la science précédemment étudiées; et bientôt les notions acquises permettent d'aborder le domaine de la *thérapeutique* et des applications *cliniques*; celles-ci viendront corroborer à propos les principes établis.

C'est ainsi que s'accumulent successivement, d'une part, des faits que fécondera plus tard un enseignement d'un ordre plus élevé, et d'autre part, quelques vues synthétiques qu'il développera ou modifiera, mais qui, en attendant, serviront à diriger l'élève dans l'apréciation de ces faits.

C'est là que doit se borner la première série des études; car là sont compris tous les éléments de la science, tout ce qu'il faut savoir avant de s'occuper de l'étude spéciale de l'*hygiène* et de la *médecine légale*, et surtout des vues spéculatives auxquelles se rattachent les diverses doctrines. Pourtant on aurait soin de signaler, chemin faisant, les principales applications de chacune des notions élémentaires à chacune de ces diverses parties complémentaires de la science médicale. Quant au temps qui devra être consacré à cette première série d'études, ce n'est pas trop sans doute de trois années pour poser les bases d'une instruction médicale

aussi solide que complète. Ce sera seulement alors que les connaissances acquises permettront d'étudier avec fruit les principes de l'hygiène, et qu'on pourra s'occuper utilement de médecine légale, et des diverses applications de la médecine aux autres sciences, sous les divers titres de *chimie médicale, physique médicale, histoire naturelle médicale*, etc. Alors aussi on pourra jeter un regard rétrospectif sur les faits observés et les principes connus, pour les soumettre à une exploration nouvelle et plus élevée de l'entendement. Toutes ses notions en quelque sorte éparses, on les rassemble, on les réunit entre elles, on en déduit ces grands principes dont l'ensemble constitue la *philosophie* de la science, et dans ces déductions on a soin de s'aider de l'expérience des anciens comme de celle de chaque jour. L'*histoire* de la médecine vient en aide à celui qui risquerait de tomber dans d'innombrables erreurs, si le flambeau du passé n'éclairait sa marche incertaine; mais des guides non moins nécessaires sont encore l'expérimentation clinique et la parole puissante des hommes qui tiennent le sceptre de la science. C'est le moment de se grouper autour d'eux, de recueillir leur parole féconde, de les observer à l'œuvre et de compléter par la réflexion sa propre instruction médicale. Ce doit être l'objet des deux dernières années d'études, qu'on peut appeler *complémentaires*. Ainsi se trouverait portée à cinq années (1) la scolarité médicale, conformément au vœu qui avec raison, ce me semble, a déjà été exprimé dans une multitude de circonstances, et qui est suffisamment justifié par ce qui précède.

Mais si tel est l'ordre à suivre dans les études, il est aussi des moyens propres à diriger l'élève dans cette carrière laborieuse ; et ces moyens se trouveront dans une bonne organisation des établissements d'instruction. Mais voyons d'abord quel sera le nombre et quelle sera la nature de ces établissements.

---

(1) Telle était déjà la durée des études à la faculté de médecine de Vienne, organisée par les soins de Van-Swiéten.

§ III. — *Du nombre et de la nature des établissements d'instruction.*

Si l'on ne peut disconvenir que la médecine doive rentrer dans le domaine de l'enseignement public, il est tout aussi évident qu'un centre unique serait insuffisant, et qu'elle nécessite plusieurs établissements spéciaux. Il ne peut y avoir de divergence d'opinion que sur leur nombre et leur nature.

J'ai signalé parmi les inconvénients de l'organisation actuelle la trop grande diffusion de l'enseignement élémentaire ; en même temps qu'elle est une cause de découragement pour les professeurs, elle détruit l'émulation parmi les élèves. Mais d'un autre côté, l'application des sens, qui est une condition si essentielle pour cette série d'études, ne serait plus possible si le nombre des centres d'instruction était trop restreint ; et à côté de cette raison toute spéciale viennent se placer certaines considérations morales et politiques, avec tous les genres d'intérêt de famille, sur lesquels il serait superflu de m'appesantir.

Il est certain qu'en multipliant suffisamment les établissements, on fera disparaître une partie des inconvénients ; mais pour éviter l'excès opposé, qui serait de transformer l'enseignement public en un véritable enseignement privé, il importe d'établir la limite où l'on doit s'arrêter dans la fixation du nombre des centres d'instruction ; pour cela, il faut déterminer d'abord les ressources dont chacun d'eux devrait être pourvu sous le double rapport du matériel et du personnel enseignant.

Quant au matériel, il consiste principalement en un local convenable, dont les conditions sont parfaitement connues, des collections appropriées à l'étude des diverses branches de la médecine, des cadavres pour l'étude de l'anatomie et de la médecine opératoire, et des malades pour les cliniques. Il n'est pas de ville d'une certaine importance qui ne puisse réunir ces divers éléments dans de bonnes proportions ; pourtant les collections peuvent être plus ou moins nombreuses, et leur choix plus ou moins heureux. Il est des objets qui ne peuvent être que le partage

exclusif d'une localité privilégiée ; mais ces objets heureusement ne sont point indispensables pour les premières études ; la plupart servent moins à étendre le cercle des connaissances qu'à les corroborer, et n'ont une bien grande utilité que pour les hommes déjà assez instruits pour en apprécier la valeur et en faire leur profit. Les ressources anatomiques seront toujours suffisantes dans une population de vingt à trente mille âmes par exemple, pour un nombre d'élèves qui ne pourrait guère excéder quatre-vingts à cent. Seulement les écoles auraient besoin de trouver sous ce rapport de nouvelles garanties contre l'abus d'une autorité malentendue, et de certains droits établis d'une manière peu équitable. Il faudrait que les mesures à prendre dans l'intérêt de la salubrité fussent déterminées d'une manière plus précise, ou du moins qu'il ne pût pas dépendre du caprice ou du mauvais vouloir d'entraver les études dans leurs parties les plus essentielles. Il faudrait aussi que, dans les villes où il n'existe pas d'hôpital militaire d'instruction, tous les corps des militaires non gradés, morts dans les hopitaux et non réclamés *par leurs familles*, fussent mis à la disposition des écoles, à la seule condition d'admettre les jeunes chirurgiens militaires à en profiter dans de justes proportions. N'y aurait-il rien à faire encore dans l'intérêt de ces études, sans blesser certains sentiments dont on ne peut blâmer du reste que l'exagération, à l'égard des individus qui succombent dans les hôpitaux civils? Serait-ce méconnaître les droits de l'humanité que de ne tenir compte que des réclamations provenant des plus proches parents, comme père, fils, époux, et d'être moins scrupuleux à l'égard des autres? L'humanité n'exige-t-elle pas aussi des sacrifices de ce genre, et ne serait-ce pas concilier ses divers intérêts que d'adopter une semblable mesure ?

Quant aux cliniques, elles seront toujours convenablement alimentées au milieu d'une semblable population, pour offrir aux élèves de fréquentes occasions d'observer les maladies les plus ordinaires, et même de temps à autre quelques-uns de ces cas

moins fréquents dont la connaissance appartient aussi à la première série des études. Il est des localités auxquelles paraît réservé le triste privilége d'offrir habituellement un tableau plus complet des infirmités humaines; mais on conçoit que cette variété est loin d'être pour le néophyte un avantage bien réel; qu'elle est plus propre à l'égarer et à jeter le découragement dans son esprit qu'à lui fournir les bases d'une instruction solide. Plus tard seulement il saura les mettre à profit, c'est quand il aura acquis l'habitude d'observer, de se rendre compte de ses propres observations, d'en tirer des conséquenees et de les rapprocher des principes précédemment établis.

On voit donc que, si l'objet des études se partage tout naturellement en deux parties constituant deux séries distinctes, il en est de même des moyens matériels, et nous allons retrouver la même distinction parmi les ressources que peut fournir le personnel enseignant.

Combien d'hommes, sans être hors ligne par leur mérite personnel et l'étendue de leur savoir, n'en sont pas moins aptes à enseigner les éléments des sciences et à imprimer à la jeunesse studieuse une direction à jamais salutaire! Non-seulement il n'est pas nécessaire d'occuper le premier rang dans la science pour remplir avec distinction cette tâche si importante, mais c'est peut-être une condition avantageuse que d'en être assez loin pour n'y point aspirer. Tout homme même du plus grand mérite obéit irrésistiblement à l'influence de sa position, et le besoin de célébrité n'est pas le plus faible mobile de ceux qui sont en situation d'en obtenir, ni la source la moins féconde des idées qu'ils préconisent avec plus ou moins de succès dans le but d'établir une rivalité dont les inconvénients sans contredit surpassent bien souvent les avantages. Aussi lorsqu'il s'agit de la propagation des principes de la science, celui qui offre le plus de garantie est bien moins celui qui y occupe le premier rang, que celui qui, dans une position modeste dont il ne cherche point à sortir, joint aux avantages d'un jugement parfaitement droit

et d'une instruction solide, le sentiment de son devoir et un zèle éprouvé.

Sans doute dans une sphère plus élevée de l'enseignement médical, on peut souhaiter quelque chose de plus que cet ensemble de ressources matérielles et de qualités personnelles. Ce n'est pas trop que le concours des hommes supérieurs et de toutes les richesses scientifiques qu'il est possible de réunir. Si l'opinion d'un homme éminent mérite d'être examinée au grand jour et en opposition avec toutes les opinions rivales, c'est comme complément d'instruction qu'elle doit être offerte aux élèves préparés par des études élémentaires solides à juger de la valeur de toutes celles qui doivent leur être ultérieurement soumises. C'est comme complément d'étude aussi qu'il convient de faire passer sous leurs yeux toutes les merveilles de la science, les plus riches collections et les faits les plus rares.

Tous ces avantages ne sauraient donc être disséminés; ils doivent être groupés en un seul faisceau, réunis en un centre unique; et de là la nécessité de deux sortes d'établissements; un seul serait destiné au perfectionnement des études, parce qu'un seul est nécessaire, parce que l'intérêt même de la science exige qu'il n'y en ait qu'un seul; enfin parce qu'on peut presque dire qu'un seul est possible à raison des ressources de tout genre qu'il doit réunir; et cet établissement ne peut être qu'à Paris. Mais un plus ou moins grand nombre d'autres d'un ordre inférieur seraient chargés de l'instruction élémentaire; ceux-ci correspondraient aux écoles préparatoires actuelles. Ce sont des nourrices qui ne doivent donner que d'excellent lait pour préparer une longue et belle carrière à leurs nourrissons, qui plus tard iront développer au gymnase, c'est-à-dire à la faculté, les heureuses dispositions qu'ils auront reçues; alors, bien loin d'en encombrer les avenues sans avantage pour eux et au préjudice de ceux qui sont en position d'utiliser les ressources qui leur sont offertes, ils seraient d'autant moins nombreux que, pour y arriver, ils auraient dû fournir des preuves d'une certaine capacité, en acquérant

quelques premiers grades. Parvenus aussi à l'âge où le besoin de travailler se fait sentir, ils ne pourraient plus inspirer de sollicitude à leurs familles? N'auraient-ils pas d'ailleurs été précédemment habitués aux études régulières et méthodiques dans les écoles de l'ordre inférieur qui seraient la seule entrée possible dans la carrière médicale.

La nécessité de deux ordres d'établissements avait bien été sentie par l'illustre rapporteur que j'ai déjà plusieurs fois cité : « La même science, dit-il avant de tirer cette conséquence, est » cultivée de plusieurs manières et sous différents rapports. Les » uns ne cherchent que les résultats utiles : tout ce qu'ils veulent » c'est d'apprendre la méthode, c'est d'acquérir l'habitude » d'opérer. Les autres aiment à connaître tous les détails de la » théorie; difficile à satisfaire, leur esprit embrasse tout, appro- » fondit tout. Il ne faut aux premiers qu'un enseignement » élémentaire ; les seconds ont besoin d'un enseignement plus » étendu, qui par ses développements puisse se lier aux travaux » des académies. Dans l'enseignement élémentaire, on n'em- » ploierait qu'un petit nombre de professeurs, on rappro- » cherait les préceptes ;.... dans l'enseignement académique, il » serait bon d'établir un grand nombre de chaires.... Là le » superflu peut devenir nécessaire en conduisant à des résultats » dignes d'une grande attention ; c'est là que peuvent se pré- » parer les nouveaux matériaux des arts; ainsi toutes les sources » d'émulation seraient ouvertes, et chacun marcherait sans gêne » et sans obstacle dans la route qui conviendrait le mieux à sa » position et à son talent. »

Les attributions des petites écoles seraient surtout de donner l'enseignement élémentaire et pratique le plus essentiel. Quant à leur titre et à leur nombre, il serait facile de les déterminer; il suffirait que le nom les distinguât de la faculté; du reste, comme on pourrait, en faveur des élèves en pharmacie, y laisser subsister les cours de *sciences accessoires*, elles pourraient prendre le titre d'*Écoles de chirurgie, médecine et pharmacie.*

Leur nombre tel qu'il est aujourd'hui est évidemment exagéré, car beaucoup d'entre elles ont fort peu d'élèves et ne sauraient se soutenir. Il serait difficile peut-être d'opter entre telle ou telle, si l'on consulte tous les intérêts et qu'on accueille toutes les réclamations que pourra dicter une susceptibilité qui n'a d'ailleurs rien que d'honorable ; mais si l'on consulte seulement les résultats obtenus, les prévisions légitimes, l'importance relative des localités et leur situation topographique, le choix sera bien plus facile, et l'on pourra aisément en réduire le nombre à douze ou quinze, en y comprenant Strasbourg, Montpellier et même Paris, où il serait indispensable d'en établir une pour ne point obliger les élèves dont les familles habitent la capitale, d'aller commencer leur instruction en province ; mais il serait à souhaiter, pour éviter de nouveaux inconvénients, qu'elle fût exclusivement réservée à certaine circonscription territoriale, en y admettant toutefois aussi les élèves qui par voie de concours seraient appelés aux fonctions d'*interne* ou d'*externe* dans les hôpitaux de Paris.

§ IV. — *Organisation des établissements d'instruction médicale.*

Les établissements d'instruction devraient donc être appropriés à deux ordres d'enseignement, l'un *élémentaire* et l'autre *supérieur.*

J'ai dit en quoi consistait le matériel des *écoles de chirurgie*, je n'y reviendrai pas, parce qu'il ne pourrait y avoir dissidence à ce sujet, et que d'ailleurs il n'y aurait jamais de difficultés sérieuses à le modifier suivant le besoin. Il n'en est pas de même du personnel que nous avons vu précédemment devoir être restreint. Pourtant il doit être en rapport avec les diverses matières de l'enseignement, l'affinité plus ou moins grande qu'elles ont entre elles, et les divisions auxquelles il est indispensable de les soumettre, pour qu'elles puissent être exposées dans un espace de temps qui ne soit pas trop considérable.

Ces diverses parties peuvent être rapportées à trois séries : *chirurgie*, *médecine* et *pharmacie*. La première comprend l'*anatomie* à laquelle se lie trop étroitement la *physiologie*, pour qu'on puisse l'en séparer, la partie de la *pathologie* qui est dite *externe*, la *médecine opératoire*, la *clinique externe* et l'*obstétrique*.

Trois professeurs se partageraient ces diverses parties : l'un ferait en hiver le cours d'*anatomie*, et en été celui d'*accouchements*. Le second, la *pathologie externe* et la *médecine opératoire*, réservant celle-ci pour le premier trimestre d'été. Afin de pouvoir exposer la pathologie chirurgicale dans un seul cours, on renverrait à la pathologie interne toutes les affections qui ne consistent pas en quelques dérangements mécaniques. Enfin un troisième professeur aurait en partage la *clinique externe*. Mais chacun d'eux serait chargé à son tour de chacune de ces trois divisions de l'enseignement chirurgical. De la sorte les élèves qui passeraient trois années dans la même école pourraient suivre le même professeur dans ses diverses parties, et saisiraient d'autant mieux les rapports qui les unissent, ainsi que la valeur des principes dont ils auraient pu suivre les diverses applications ; sans compter qu'ils auraient la faculté de comparer trois enseignements analogues, et de se former une opinion mieux fondée sur les divers points de doctrine. Combien cette mesure n'exciterait-elle pas l'émulation des professeurs ! combien sous ce rapport comme sous tant d'autres ne serait-elle pas avantageuse aux élèves, auxquels elle laisserait dans de justes limites pourtant, une certaine option qui serait assez conforme aux idées les plus répandues ! Ne serait-il pas désirable aussi, dans l'intérêt de cette unité qui est si précieuse pour les études, que des ouvrages élémentaires fussent spécialement appropriés à l'enseignement de ces écoles ? Cette idée, que m'a suggérée l'expérience de quelques années, a déjà été émise par quelques médecins à des époques différentes, et notamment en 1790 par M. Villars, de Grenoble, qui proposa de confier un semblable travail à la

société royale de médecine. Il est surprenant qu'un pareil projet n'ait point reçu son exécution, car dans chacun des livres que les élèves ont entre les mains, la partie de la science dont il est traité, est considérée abstractivement de toutes les autres, sauf quelques applications, comme si les autres n'existaient pas, et que ces livres fussent faits pour ceux qui touchent à la fin de leurs études, ou qui désirent seulement connaître le sentiment particulier de tel ou tel auteur. Ce n'est pourtant pas ce qui convient dans les écoles, où les élèves doivent parcourir assez rapidement tout le domaine de la science, sans perdre un instant de vue le lien qui unit entre elles ses diverses parties, et ne prendre que les idées le plus généralement admises, avec les notions propres à les préparer à des études plus approfondies.

Ces réflexions, bien entendu, s'appliquent tout aussi-bien aux deux autres divisions des études qu'à la première, et l'*enseignement médical*, proprement dit, qui comprendrait la *pathologie interne*, la *thérapeutique*, la *matière médicale* et la *clinique interne*, serait aussi réparti entre trois professeurs. L'un ferait le cours de *pathologie interne*, qui durerait toute l'année, afin d'embrasser, outre les maladies généralement appelées *internes*, toutes celles qui, aujourd'hui attribuées à la pathologie externe, ne consistent pas en des dérangements mécaniques. Un autre serait chargé de la *matière médicale* et de la *thérapeutique*, et le troisième professerait la *clinique interne*.

Quant à la *pharmacie*, à laquelle se rattachent la *chimie* et l'*histoire naturelle*, elle pourrait être le partage d'un seul.

Il y aurait donc en tout sept professeurs. Sans doute la tâche de chacun d'eux serait vaste et importante. Mais en réduire le nombre autant que possible, ce serait s'exposer d'autant moins, comme on l'a dit, avec raison, « aux surprises de la médiocrité. » Ce serait en rendre le choix plus facile. Leur nomination résulterait de la combinaison de deux principes, dont les inconvénients seraient ainsi atténués, le *concours* et l'*élection*. Ne pourraient-ils pas se recruter par voie d'élection, parmi des

agrégés, dont le nombre serait déterminé, et qui, nommés au concours, seraient librement disséminés dans les divers points de la France, ou attachés aux diverses écoles, pour y remplir les fonctions de suppléant? Ce seraient là des garanties de plus pour l'enseignement.

La nécessité, pour les élèves en médecine, de passer par les écoles ainsi organisées, nécessité qui devrait s'étendre aux élèves en pharmacie, à moins qu'ils n'optassent pour la seule école spéciale, qui, sans doute subsisterait, assurerait la stabilité de ces établissements, et par conséquent leur prospérité. Il resterait à accorder à ces écoles une satisfaction bien légitime; ce serait de les soustraire entièrement aux influences locales, en les portant au budget de l'université. Il est douteux même qu'elles fussent onéreuses au trésor, si le nombre s'en trouvait convenablement réduit, et que les facultés de province fussent supprimées. Je ne parle pas du surcroît de dépenses qu'exigerait le plus grand développement de la faculté de Paris, car c'est une amélioration indépendante d'une organisation générale, et dont l'urgence me paraît incontestable dans tout état de cause.

Un moyen d'alléger encore la charge de l'état consisterait à conférer seulement à quatre professeurs, pour chaque école, le titulariat, qui, d'ailleurs, serait la récompense de services importants, et en même temps un moyen d'émulation dont il serait facile de tirer parti dans l'intérêt de l'enseignement. Il y aurait par conséquent trois adjoints, et chacun d'eux n'aurait que la moitié ou les deux tiers du traitement, qui serait fixé sur de plus larges bases.

Le sacrifice qui serait nécessaire ne serait donc même pas en proportion des avantages qu'on en retirerait. Tout serait profit pour les localités en possession des écoles; les autres en seraient assez rapprochées pour se ressentir de ce bienfait; les professeurs, dont la position serait plus en rapport avec l'importance de leurs fonctions, et qui pourraient y trouver les encouragements les plus légitimes, devraient tout sacrifier alors pour leur enseignement. Quelle ne serait pas aussi la satisfaction des

parents, qui verraient sous leurs yeux, en quelque sorte, leurs enfants débuter dans une carrière d'études qu'ils pourraient abandonner après une première ou une seconde année, sans leur laisser du moins le regret d'avoir fait inutilement de grands sacrifices, et celui, bien plus amer, de les voir victimes des abus d'une indépendance prématurée! Une garantie du bon emploi du temps passé dans ces écoles serait dans l'obtention de grades, sans lesquels nul ne serait admis à la faculté.

Cette dernière disposition, je le sais, a déjà été vainement proposée, et je m'étonne qu'elle ait pu présenter un inconvénient sérieux. Craindrait-on, de la part des professeurs, une bienveillance excessive? Craindrait-on qu'une sorte de rivalité, et par conséquent un assaut d'indulgence, ne s'établît entre deux écoles plus ou moins rapprochées? Sans doute ce ne serait pas hors de toute possibilité; mais les examens ne seraient subis que là où auraient été faites les études correspondantes, et ces établissements ne seraient pas assez près les uns des autres, ni les relations de famille assez identiques dans deux localités rivales, pour qu'il fût indifférent aux élèves d'aller à telle ou telle école. Les parents, du moins, seraient sans doute dirigés par tout autre considération que celle du degré d'indulgence; sans doute ils se garderaient bien d'en réclamer, car elle pourrait leur être fatale; un grade indûment acquis ne pourrait-il pas, en effet, être la source de graves embarras, par suite du droit de contrôle qui serait ultérieurement exercé par la faculté? Celle-ci, d'ailleurs, ne pourrait-elle pas intervenir dans les actes de l'école, comme elle le fait aujourd'hui à l'égard des jurys médicaux? Rien ne serait plus facile et plus juste en même temps, et il en résulterait toutes les garanties propres à justifier une disposition dont les effets seraient de faciliter la carrière des études et de les rendre plus solides, d'alléger les charges de la faculté, d'ajouter à l'importance des écoles, et de constituer des grades, qu'on pourrait utiliser, même dans la carrière des fonctions publiques.

Si l'on éprouve quelque hésitation à supprimer le titre d'officier de santé, depuis si long-temps frappé de discrédit, c'est qu'à côté des inconvénients fort graves qu'il présente, on est forcé de reconnaître que sa suppression laisserait une lacune à combler; car les campagnes courraient risque d'être privées entièrement des secours de l'art. Cette considération, sans doute, n'est pas sans importance; le titre de docteur est acheté trop chèrement et trop péniblement acquis pour qu'une clientèle de campagne semble généralement une compensation suffisante. Pourquoi dès-lors ne créerait-on pas des grades inférieurs, à l'instar de ceux qu'on acquiert dans les autres facultés? Celui de *licencié*, par exemple, n'offrirait-il pas plus de garanties que le titre d'officier de santé n'en peut présenter aujourd'hui, et ces garanties ne seraient-elles pas suffisantes? Il donnerait les mêmes droits que le titre auquel il serait substitué, et serait l'acheminement naturel pour arriver au doctorat. De cette manière, on faciliterait l'accès de la carrière aux fortunes médiocres; on pourrait même n'exiger aucuns frais de réception à ce grade, et apporter une grande sévérité dans les épreuves. Le baccalauréat, qui précéderait la licence, serait conféré par les écoles elles-mêmes, qui recevraient aussi les sages-femmes; mais la licence et le titre de maître en pharmacie ne seraient acquis que sous la présidence d'un professeur de la faculté, annuellement délégué à cet effet. Ce fonctionnaire pourrait en outre remplir, à l'égard des écoles, les fonctions d'inspecteur. Il présiderait des examens généraux, à la suite desquels les élèves seraient classés par ordre de mérite. Les premiers seraient admis comme *élèves externes* dans les hôpitaux de Paris, et une remise proportionnelle au rang qu'ils auraient obtenu leur serait accordée sur leurs frais d'études. Ceux qui seraient admis les premiers à la licence pourraient même faire, sans aucuns frais, leurs études complémentaires. Il en résulterait une émulation dont les résultats, avantageux à la société en général, seraient plus particulièrement profitables encore aux populations des campagnes.

Quant au matériel de la faculté, il suffirait de la compléter par l'addition de nouvelles chaires, qu'il est surprenant qu'elle ne possède pas encore. Elles auraient pour objet la *philosophie médicale; l'histoire de la médecine;* des *cliniques de maladies mentales, syphilitiques, cutanées; de maladies des femmes, des vieillards et des enfants*, etc.

La répartition annuellement variable des matières de l'enseignement serait fort loin d'offrir ici les mêmes avantages que dans les écoles. Si l'unité de méthode et de doctrine est une condition essentielle pour l'enseignement élémentaire, il n'en est pas ainsi des études plus élevées, qui doivent compléter l'instruction médicale. A la faculté, toutes les idées qui ont une certaine valeur doivent être en présence et librement développées. Là ce n'est plus au professeur à calquer sa méthode sur celle de ses collègues; c'est à l'élève à apporter la sienne pour l'appliquer à chacune des diverses branches de ses études complémentaires. La pensée du professeur doit être libre de toutes entraves, parce qu'avant tout, elle doit être *elle-même*, et constituer un des éléments d'après lesquels l'élève doit former sa conviction. Si celui-ci devait être en quelque sorte passif à son entrée dans la carrière, vers le milieu de ses études déjà il doit faire usage de son intelligence et des connaissances qu'il a acquises pour perfectionner celles-ci et les multiplier encore. Ainsi les chaires de faculté seront essentiellement spéciales, et l'enseignement le plus divisé possible; double condition, qui milite encore en faveur d'un centre unique de haut enseignement médical, autour duquel alors viendront se ranger de jeunes hommes, à qui de premiers succès dans leurs études permettront de mettre à profit ces immenses avantages, et dont le zèle sera pour le professeur un encouragement précieux et plus utile qu'on ne pense. Ainsi seraient, je pense, organisés de manière à répondre aux besoins de l'enseignement médical, les divers établissements entre lesquels il serait distribué. Il resterait seulement à établir, entre chacun de ces établissements et les hôpitaux, des rap-

ports constants, par l'intermédiaire d'un professeur, qui ferait partie de plein droit de la commission administrative. Ce serait le moyen d'éclairer l'administration sur une foule de questions qui passent souvent inaperçues, et dont la solution est trop souvent préjudiciable aux uns et aux autres de ces établissements, pour n'être présentées et discutées que dans toute la rigueur des habitudes officielles.

Mais les établissements d'instruction étant une fois institués, voyons dans quel ordre y seront réglées les études et les épreuves que les élèves auront à subir.

§ V. — *De la marche des études dans les établissements d'instruction médicale.*

Les élèves en pharmacie seraient tenus de suivre, pendant une année au moins, les cours de l'école *spéciale*, ou pendant deux années ceux de chimie, d'histoire naturelle, de matière médicale et de pharmacie, institués dans les écoles de chirurgie, médecine et pharmacie. Quant aux matières des études médicales proprement dites, elles seraient divisées en trois années, dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE.

SEMESTRE D'HIVER.	SEMESTRE D'ÉTÉ.
1. *Anatomie* et *physiologie.* — Tous les jours.	1. *Médecine opératoire* et *pathologie externe.* — Tous les jours.
2. *Pathologie externe.* — Trois fois par semaine.	2. *Clinique externe.* — Trois fois par semaine.

DEUXIÈME ANNÉE.

1. *Anatomie* et *physiologie.* — Tous les jours.	1. *Médecine opératoire.* — Tous les jours pendant le 3e trimestre.
2. *Pathologie interne.* — Trois fois par semaine.	2. *Pathologie interne.* — Tous les jours.
3. *Clinique externe.* — Idem.	3. *Clinique externe.* — Trois fois par semaine.

TROISIÈME ANNÉE.

1. *Matière médicale* et *pharmacie*. — Tous les jours.	1. *Thérapeutique* et *pathologie gén.* — Trois fois par semaine.
2. *Clinique externe*. — Trois fois par semaine.	2. *Accouchements*. — Idem.
3. *Clinique interne*. — Idem.	3. *Clinique externe*. — Idem.
	4. *Clinique interne*. — Idem.

Il résulterait de cette distribution, que chaque division de l'enseignement dogmatique occuperait tous les jours de la semaine pendant l'un des deux semestres, et trois jours seulement pendant l'autre. Cette répartition serait parfaitement équitable, et répondrait suffisamment aux besoins de l'enseignement élémentaire.

En effet, j'ai acquis la certitude que quelque immense que soit la tâche qui comprend l'enseignement élémentaire de l'anatomie et de la physiologie, la plus vaste de toutes sans contredit, elle peut être pourtant convenablement remplie dans l'espace d'un semestre ; mais pour cela il faut éviter les lenteurs : les démonstrations doivent être concises et se succéder avec rapidité; tous les faits, tous les principes doivent être enchaînés de manière à éviter les redites et les pertes de temps, et l'élève doit être conduit sans cesse du connu à l'inconnu, jusqu'à ce qu'il ait acquis, sur cette double partie de la science, des connaissances propres à le diriger dans des études plus élevées et plus approfondies. C'est surtout de la nécessité de cette méthode que me paraît résulter celle d'ouvrages spécialement appropriés à l'enseignement élémentaire ; par ce moyen, l'élève parcourrait sans peine, dans sa première année, le domaine de l'anatomie et de la physiologie, et se familiariserait déjà avec les dissections : trois leçons seulement de pathologie externe par semaine lui laisseraient pour cela un temps bien suffisant. Aussi, dès la seconde année, serait-il à même de tirer le meilleur parti de ses travaux particuliers, et un nouveau cours d'anatomie viendrait corroborer les connaissances qu'il aurait déjà acquises,

et lui rappeler les notions qui auraient pu échapper, soit à sa mémoire, soit à son attention encore peu exercée.

La *pathologie externe*, réduite aux maladies essentiellement chirurgicales, pourrait, avec la *médecine opératoire* qui en est une dépendance, être exposée dans le cours d'une année, bien que pendant le semestre d'hiver il conviendrait qu'elle ne prît que trois jours par semaine dans l'intérêt des études anatomiques. Mais pour cela il faudrait la restreindre aux plus justes limites, afin de pouvoir donner des détails suffisants sur les diverses affections qu'elle retiendrait dans son cadre.

Les éléments de la *pathologie interne*, malgré l'étendue de cette science encore accrue de tous les retranchements que la précédente aurait subis, pourrait cependant sans nul préjudice être renfermées dans le même espace de temps.

A plus forte raison cela serait-il facile à l'égard de la *matière médicale* et de la *thérapeutique*.

Quand à l'*obstétrique* qui deviendrait le partage du professeur chargé de l'anatomie pendant le premier semestre, chacun sait combien cette science est en quelque sorte élastique; combien il est facile d'en agrandir ou d'en restreindre l'étendue; or, comme il ne faut pas perdre de vue, que ce sont seulement des éléments dont l'élève a besoin, trois leçons par semaine, pendant la durée d'un semestre, seraient suffissantes, même pour ceux qui se proposeraient d'*exercer* avec le grade de licencié, à la seule condition d'ajouter aux démonstrations théoriques les manœuvres, les explorations et la pratique des accouchements.

Après deux années pourraient être subies les épreuves du *baccalauréat*, qui auraient pour objet l'anatomie, la physiologie, la pathologie externe et les petites opérations de la chirurgie. Ce grade serait indispensable pour prendre la 9e ou la 10e inscription. Quant aux examens pour la *licence*, ils comprendraient les cliniques, les grandes opérations de la chirurgie, la patho-

logie interne, l'obstétrique, la thérapeutique, la matière médicale et la pharmacie. Ils termineraient la 3e année, et une nouvelle série d'études commencerait l'année suivante pour ceux qui, ayant obtenu le grade de licencié, ne préféreraient point, soit à raison de la médiocrité de leur fortune, soit pour toute autre cause, exercer immédiatement la médecine dans les limites déterminées par la loi.

Ne devrait-on pas même encourager les fortes études et la tendance de ceux qui se destineraient à la pratique des campagne, en appelant à l'*internat* des hôpitaux de Paris ceux qui auraient obtenu les premiers numéros sur la liste de réception au grade de licencié, et en dispensant des frais d'études complémentaires pendant une année, ceux qui prendraient l'engagement d'exercer les fonctions médicales dans une commune rurale pendant un temps dont le *minimum* serait préalablement déterminé ?

Quant à ceux qui prendraient une semblable résolution après avoir conquis avec la même supériorité le grade de docteur, on leur donnerait le titre de *médecins cantonnaux*, auquel seraient attachés des avantages proportionnés aux obligations qu'il leur imposerait.

Les études complémentaires seraient distribuées comme il suit entre les deux années passées à la faculté :

Dans l'une seraient enseignées de nouveau, mais d'un point de vue plus élevé, les sciences dont on aurait préalablement étudié les éléments; l'élève suivrait, outre les cliniques, les cours d'anatomie, de physiologie et de pathologie interne et externe pendant l'hiver, et pendant l'été ceux de pathologie, de matière médicale, de thérapeutique, de médecine opératoire et d'obstétrique. A la fin de l'année, ce complément d'études ferait l'objet d'un ou plusieurs examens, qui constitueraient la première série des épreuves du doctorat. Ce serait alors que le contrôle de la faculté pourrait faire regretter une coupable indulgence, en renvoyant à l'école les candidats qui auraient surpris

sa religion, et ce droit qui lui serait réservé, inspirerait aux familles une réserve salutaire.

La dernière année comprendrait les cliniques spéciales; puis les cours de chimie, physique, histoire naturelle et philosophie médicale, hygiène, pathologie générale, histoire de la médecine et médecine légale. Elle se terminerait par deux examens, l'un sur les cliniques et l'autre sur les sciences qui auraient fait l'objet des cours dogmatiques. Resterait alors la thèse pour laquelle le récipiendaire, présentant un sujet de son choix, pourrait être examiné de nouveau sur toutes les matières de l'enseignement médical.

Telle est la double série d'études et d'épreuves qu'auraient à parcourir les aspirants au doctorat. Nul doute que la société n'y trouvât des garanties suffisantes; nul doute même que la licence ne comblât, avec avantage pour elle, la lacune qui résulterait de la suppression d'une institution tombée en désuétude.

Qui donc perdrait à cette réorganisation? Ce ne seraient même ni les écoles supprimées, ni les facultés transformées en écoles; car rien ne serait plus juste que d'établir en leur faveur de larges compensations, et les plus convenables ne pourraient échapper à l'esprit judicieux auquel serait confié l'accomplissement d'une réforme aussi importante. Qu'il me soit permis toutefois de terminer par quelques réflexions sur diverses dispositions transitoires qui seraient déjà propres à satisfaire de justes exigences.

§ VI. — *Dispositions transitoires nécessitées par cette organisation.*

En effectuant cette organisation, quelque avantageuse qu'elle pût être, il faudrait bien se garder sans doute de perdre de vue un seul instant le respect dû à des droits honorablement acquis, et les égards que méritent des intérêts légitimes. Pourtant ni les droits des individus, ni les intérêts des localités ne constitueraient des obstacles sérieux, car tous seraient facilement conciliés.

Les écoles qui remplaceraient les facultés de province, attireraient au moins autant d'élèves que ces facultés elles-mêmes; car on ne peut nier que, dans l'état actuel des choses, un grand nombre de ceux qui sont forcés de quitter leurs familles, préfèrent aller faire leurs études dans la capitale, plutôt que partout ailleurs, tandis qu'alors la nécessité de commencer par une école de degré inférieur en attirerait un grand nombre près de celles qui auraient remplacé les facultés, et qui resteraient pourvues de ressources bien supérieures à la plupart de leurs rivales. Le dommage matériel serait donc nul pour ces localités, si même elles ne trouvaient un certain avantage sous ce rapport. Elles n'en pourraient donc éprouver tout au plus qu'au point de vue honorifique; mais encore ne serait-il pas difficile de trouver quelque compensation susceptible d'être acceuillie avec empressement, telle que la satisfaction d'un vœu de quelque importance.

Dans les écoles reconstituées, les modifications à apporter dans la répartition des divisions de l'enseignement ne le seraient, bien entendu, que par degrés et de manière à ne froisser aucune convenance. Seulement il n'y aurait rien de plus juste que de chercher à vaincre les résistances, en ne faisant participer aux avantages matériels de la réorganisation que les fonctionnaires qui se prêteraient à ses nouvelles combinaisons.

Quant aux écoles qui ne seraient point comprises dans cette réorganisation, elles ne seraient point supprimées pour autant. Elles pourraient être maintenues dans les conditions actuelles, sauf quelques modifications essentielles, en concurrence avec les nouvelles écoles, non pour l'admission aux grades, mais pour les études élémentaires. On ne peut se dissimuler toutefois que tôt ou tard quelques-unes d'entre elles au moins finiraient par succomber; mais les égards que peut commander l'intérêt d'établissements existants ne vont pas jusqu'à interdire la création d'autres établissements plus utiles; s'il en était ainsi, ne faudrait-il pas renoncer à toute espèce de progrès et d'amélio-

rations ? Rien ne serait plus louable cependant que d'indemniser par quelques concessions les localités qui viendraient à perdre leurs écoles par suite d'une réorganisation, si surtout elles avaient soutenu la lutte avec distinction.

Les droits individuels, qui paraîtraient devoir constituer les plus grands obstacles, seraient faciles à concilier sous le rapport honorifique comme sous le rapport matériel ; il y aurait des compensations propres à satisfaire les exigences véritablement légitimes. Les droits des professeurs de faculté sont assurément tout ce qu'il y a de plus sacré, puisque la plupart les ont conquis dans l'arène des concours, et que tous ont justifié plus ou moins surabondamment, dans l'exercice de leurs éminentes fonctions, la haute distinction dont il sont l'objet. Leurs droits seraient complétement respectés en ce qui touche aux avantages matériels ; on pourrait, en conservant les mêmes professeurs dans les nouvelles écoles, leur conserver l'intégralité de leur traitement de faculté, à moins qu'ils ne préférassent une retraite honorable. Quant à leur titre, s'il perdait quelque chose de son éclat, il y aurait tant d'autres distinctions capables de les dédommager, qu'on n'aurait point à redouter le moindre mécontentement de leur part.

Que serait-ce donc pour les professeurs des écoles préparatoires supprimées qui pourraient conserver plus ou moins longtemps encore leur position, et qui ne la perdraient pas sans en être également dédommagés, soit par une retraite honorable, soit par une position meilleure dans les écoles nouvelles, où ils pourraient être placés au fur et à mesure des extinctions ?

Ainsi tous les intérêts seraient convenablement ménagés, et, sans en froisser aucun, on obtiendrait sans aucun doute les résultats suivants :

1° Les droits de la société se trouveraient convenablement garantis ;

2° L'intérêt et la convenance des familles seraient également protégés ;

3° Les réceptions seraient soumises à une uniformité et une égalité salutaires;

4° Dès leurs premiers pas dans les études, les élèves seraient convenablement guidés ;

5° L'enseignement acquerrait plus de valeur et plus d'autorité ;

6° Les ressources matérielles que nécessitent les études, seraient mieux assurées dans toutes les écoles, dont les attributions seraient d'ailleurs justement proportionnées aux services qu'elles pourraient rendre ;

7° Les bases de ces établissements seraient aussi mieux affermies ;

8° Loin d'être désormais onéreux aux localités, ils seraient pour elles la source d'immenses avantages ;

9° Les fonctions médicales seraient acccessibles à toutes les fortunes, sauf à remplir des conditions que la société à le droit d'exiger.

10° Enfin les efforts d'hommes instruits et dévoués seraient récompensés par une position honorable, et plus encore par la prospérité des établissements dont ils seraient les soutiens.

Comment dès-lors ne s'étonnerait-on pas que tant d'avantages semblent si loin de se réaliser? C'est que les préocupations de la politique (1) sont bien plus impérieuses que le sentiment du besoin d'améliorations véritablement sociales. Aussi mon but est-il d'appeler sur ce point les réflexions de tous nos collègues des diverses écoles, et les interventions les plus efficaces, en particulier celle de M. le doyen de la faculté de Paris. Puisse ma résolution avoir leur approbation et trouver des imitateurs, et

(1) On ne saurait, en effet, se dissimuler que la politique se réduit presque entièrement aujourd'hui à la défense des gouvernants contre les attaques de ceux qui aspirent à gouverner, et la somme de force perdue de part et d'autre dans la lutte est incroyable.

du choc des opinions les plus éclairées jaillir bientôt une lumière féconde ; car il n'est plus temps de s'en tenir à des soins impuissants ! Puisse donc M. le doyen, encouragé par le chef de l'université, réunir bientôt autour de lui tous les hommes compétents, pour recevoir leurs observations contradictoires, et préparer le prochain accomplissement d'une réforme aussi importante pour la jeunesse studieuse et pour l'humanité !



BESANÇON, IMPRIMERIE DE CH. DEIS.